

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONVENTION POUR LA MISE A
DISPOSITION DE VELOS A ASSISTANCE
ELECTRIQUE AU CSCS DE LA COURONNE**

Service Administration générale -
Secrétariat des assemblées
N° 2017-D-170

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n°186 du 30 mars 2017,
- VU, l'arrêté n°14 du 27 janvier 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Guy ETIENNE en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée, à titre gratuit, avec le centre socio-culturel et sportif de La Couronne, pour la mise à disposition de 7 vélos à assistance électrique de la marque ARCADE affectés au camping du Plan d'Eau.

Article 2 – La présente convention prendra effet à compter du 7 juin 2017 jusqu'au 10 juin 2017.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **31 août 2017**
Publié ou notifié,
Le **31 août 2017**